

Directives

Al-Anon

L'expérience partagée de membres Al-Anon et Alateen

Participation Al-Anon/Alateen à un congrès AA

FG-7

Quand des membres Al-Anon et Alateen sont invités à participer à un congrès AA, que ce soit au niveau local, au niveau de la Circonscription ou de toute une région AA, il serait bon qu'ils se rappellent qu'Al-Anon n'est présent au congrès qu'à titre d'invité. Nos principes spirituels exprimés dans les Douze Étapes, les Douze Traditions et les Douze Concepts de Service sont mis en pratique dans tous les aspects de la participation d'Al-Anon au congrès.

Pratiquement depuis ses débuts, Al-Anon a participé aux activités AA. Une telle participation a souvent mené à la croissance d'Al-Anon, a ajouté au succès des congrès AA et a contribué au rehaussement de l'esprit de coopération entre les deux fraternités.

C'est grâce à l'application de nos Traditions qu'on favorise cet esprit de coopération. La Sixième Tradition stipule : « ... bien qu'étant une entité séparée des Alcooliques Anonymes, nous devrions toujours coopérer avec eux ». Les éléments de base du succès d'un congrès, comme de celui de tout notre travail de service, se trouvent dans l'application de nos Douze Traditions : l'unité, la confiance en notre Puissance Supérieure et la nécessité de placer les principes audessus des personnalités.

Procédures préliminaires

Lorsque AA invite Al-Anon et Alateen à prendre part à un événement AA, les membres amènent la proposition à la réunion de district Al-Anon ou au Comité des services mondiaux de la Circonscription afin de considérer si Al-Anon participera à l'évènement ou pas. L'Assemblée de la Circonscription devrait donner son approbation préalable pour tout évènement Al-Anon organisé à l'échelle de la Circonscription.

Lorsque AA invite Al-Anon à participer avec son propre programme, AA pourvoit à Al-Anon l'espace pour les réunions ainsi qu'un budget pour les dépenses spécifiques telles que : les conférenciers, la publicité, l'inscription des bénévoles, etc. Tous les profits provenant des inscriptions reviennent à AA. AA garde tous les revenus qui sont en excès et est responsable de toutes pertes éventuelles. Lorsque AA offre à Al-Anon de partager la portion de l'excédent des revenus, la décision d'Al-Anon d'accepter est conforme aux Traditions dans la mesure où il s'agit d'un montant proportionnel à la participation d'Al-Anon.

Lorsque AA invite Al-Anon à tenir son propre congrès en même temps et au même endroit que le congrès AA, Al-Anon est responsable de ses dépenses directes pour le congrès, conserve l'excédent des revenus, et est responsable des pertes éventuelles relatives au congrès Al-Anon. Al-Anon peut avoir son propre formulaire d'inscription.

Dès le début de la planification, soyez certain qu'il y ait un

accord, écrit de préférence, concernant la participation et des responsabilités financières d'Al-Anon. Une procédure pour le remboursement des dépenses sera nécessaire si AA fournit un remboursement quelconque.

Note concernant la participation d'Alateen aux évènements AA

Les congrès AA doivent avoir la participation d'Al-Anon s'ils veulent qu'Alateen participe. Tous les congrès et les activités sollicitant la participation d'Alateen doivent se conformer aux exigences Alateen de sécurité et de conduite de la Circonscription Al-Anon dans laquelle se déroule le congrès ou l'évènement en question. Seuls les membres Al-Anon impliqués dans le service Alateen ayant suivi la procédure de qualification de leur Circonscription peuvent servir en tant que Guides Alateen, chaperons, ou occuper une fonction de service impliquant une responsabilité ou une supervision directe des membres Alateen lors des congrès ou activités. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Coordonnateur Alateen ou le membre Al-Anon chargé de la procédure Alateen de la Circonscription.

Pour commencer

Choisissez un président pour le comité Al-Anon. Le président peut être nommé par le Comité des Services mondiaux de la Circonscription. Voir « Congrès » dans le *Manuel de Service Al-Anon/Alateen* (FP-24/27). Un comité devrait être formé de membres Al-Anon et Alateen appartenant à la Circonscription. Le président convoque ensuite une réunion pour les membres intéressés à faire partie du comité. Un trésorier et un secrétaire sont alors choisis.

En collaboration avec le trésorier et le secrétaire, le président désigne les présidents des sous-comités, lesquels, après avoir choisi les membres de leur comité respectif, se voient confier la responsabilité de s'occuper de toutes les tâches du sous-comité auquel ils ont été assignés conformément aux politiques du comité Al-Anon. Les sous-comités font régulièrement part de leurs projets et activités au président du comité Al-Anon.

Les sous-comités peuvent être les suivants : documentation et étalage, publicité, accueil, appel spécial de fonds, programme et tout autre comité jugé nécessaire par le comité Al-Anon. Le nombre de membres requis pour le comité et les sous-comités sera déterminé en fonction de l'envergure de l'évènement.

Fonctions suggérées pour le comité

Le président du comité Al-Anon

- Est responsable de la bonne marche des activités Al-Anon et Alateen. Ce membre devrait avoir une connaissance solide des Traditions ainsi que la capacité de travailler en équipe. Le fait de posséder une expérience préalable des congrès Al-Anon peut être un atout.
- Rencontre régulièrement les sous-comités et est toujours prêt à aider les présidents des sous-comités lorsque c'est possible.
- Prendre les dispositions nécessaires pour les membres qui ont besoin de traduction et de transcription.
- Détermine comment mieux accommoder les participants ayant des besoins spéciaux tels que les malentendants et les personnes handicapées.
- Assiste aux réunions du Comité des Services mondiaux de la Circonscription afin de donner des rapports périodiques sur les travaux du comité.
- Assiste aux réunions du comité de planification du congrès AA afin de coordonner les efforts du comité Al-Anon; informe AA de la nécessité des salles de conférence et du système audiovisuel s'il y a lieu.
- Réexamine les termes de l'entente avec AA en ce qui concerne la participation et les responsabilités financières d'Al-Anon, et demande une clarification immédiate si nécessaire.
- Transmet l'information AA au comité et divers sous-comités Al-Anon.
- Une fois le congrès terminé, écrit les lettres de remerciements au président du comité de planification du congrès AA ainsi qu'aux conférenciers qui ont pris part aux sessions Al-Anon/Alateen.
- Les congrès plus grands peuvent également décider d'avoir un membre occupant la fonction de vice-président. Le président peut assigner au vice-président des responsabilités spécifiques.

Le secrétaire du comité Al-Anon

- Rédige les procès-verbaux des réunions du comité Al-Anon et les conserve pour les comités des congrès à venir.
- Distribue le procès-verbal aux présidents du comité, des sous-comités et autres membres désignés par le président.
- S'occupe de la correspondance relative à tout ce qui a trait au congrès.
- Soumet régulièrement des comptes-rendus au président.

Le trésorier du comité Al-Anon

- Gère le budget Al-Anon et s'occupe de tous les fonds.
- Soumet régulièrement des comptes-rendus au président.
- Selon l'accord, soumet les revenus et les feuilles de dépenses au comité du congrès AA.
- Travaille de concert avec les sous-comités pour organiser des activités visant à recueillir des fonds si le comité juge que c'est nécessaire.
- Détermine si une petite caisse est nécessaire pour couvrir les petites dépenses.

Le comité du programme

- Établit l'horaire des activités Al-Anon et Alateen au congrès en se servant de l'horaire des activités AA comme guide pour planifier le programme.

- Consulte le président du comité Al-Anon, lequel coordonne les activités Al-Anon/Alateen avec celles d'AA.
- Consulte le trésorier concernant le budget, si des chambres sont gracieusement offertes aux conférenciers et s'ils sont remboursés pour leurs frais de transport.
- Utilise le critère de sélection du comité du congrès pour inviter des conférenciers dont le message est en accord avec les principes Al-Anon. Les conférenciers sont généralement sélectionnés parmi la liste des membres inscrits au congrès.
- Fixe une limite de temps pour les témoignages et avise les conférenciers du temps qui leur est alloué, gardant à l'esprit qu'un programme centré sur un thème précis a beaucoup plus d'impact qu'une série de discussions sans rapport les unes avec les autres. Les conférenciers ont amplement le temps de préparer leur témoignage.
- Inclut un conférencier Alateen au programme de la session principale (voir la note concernant la participation d'Alateen).
- Consulte les conférenciers sur la façon dont ils souhaiteraient voir leur nom figurer dans les programmes et prospectus.
- Prévoit des locaux pour les réunions et les ateliers Alateen (voir la note concernant la participation d'Alateen).
- Informe le président du comité de la nécessité d'un système audiovisuel.

Le comité de publicité

- S'assure que les groupes de la Circonscription soient au courant de la tenue du congrès (si la Circonscription a donné son accord).
- Travaille de concert avec le président du comité Al-Anon qui coopère avec AA pour annoncer le congrès à l'intérieur de la fraternité Al-Anon. Si AA imprime une annonce spéciale, la participation Al-Anon et Alateen peut y être mentionnée.
- Soumet à AA l'horaire des activités Al-Anon/Alateen suffisamment à l'avance pour qu'il soit imprimé dans leur programme. Si telle est la décision du comité, Al-Anon peut aussi imprimer ses propres annonces et son propre programme.

Le comité de documentation et étalage

- Prévoit une ample quantité de Documentation Approuvée par la Conférence (DAC) peu coûteuse pour l'étaler sur la table d'Al-Anon et en faire la distribution.
- Prépare un étalage de chacun de nos livres et des publications Al-Anon/Alateen, ainsi que des catalogues et des formulaires de commande si l'espace le permet.
- Les grosses quantités de livres et de brochures destinés à être vendus au congrès peuvent être achetées au Centre de Distribution de Documentation (CDD) ou au Bureau des Services Mondiaux (BSM). Les commandes devraient être placées au moins six semaines avant l'évènement prévu. Communiquez avec le BSM pour commander des catalogues descriptifs et des formulaires de commande destinés à être distribués au congrès.

Le comité d'accueil

- Conclut les arrangements nécessaires pour obtenir une salle d'accueil ou un endroit particulier où les membres Al-Anon et Alateen pourront s'inscrire et se rencontrer (Voir la note concernant la participation d'Alateen.)
- Au besoin, sert des rafraîchissements dans la salle d'accueil. Il est suggéré, cependant de communiquer avec l'hôtel ou l'établissement en ce qui concerne leur politique sur

les aliments et les breuvages qui ne proviennent pas de l'établissement.

Le comité spécial pour l'appel de fonds

Il n'est pas recommandé d'utiliser les fonds de l'Assemblée pour défrayer les dépenses qui ne sont pas couvertes par AA. Par conséquent, avec l'approbation du comité de planification du congrès AA, on peut organiser une activité spéciale pour recueillir des fonds. Si on le désire, le trésorier du comité Al-Anon peut administrer ces fonds, mais ils devraient être gardés séparément des fonds de la Circonscription.

Les billets peuvent être vendus d'avance aux membres Al-Anon, Alateen et AA et à d'autres invités. Le comité Al-Anon s'occupe des locaux, des billets, des menus, des prospectus, etc.

Comme les AA perçoivent généralement tous les revenus provenant des inscriptions au congrès, ils peuvent être disposés à payer les dépenses des conférenciers Al-Anon, rendant ainsi inutile pour Al-Anon et Alateen l'organisation d'activités spéciales pour recueillir des fonds.

Les revenus du congrès

Un sondage effectué par le BSM a indiqué que la participation d'Al-Anon contribue pour une large part au succès des congrès AA. En reconnaissance de l'appui d'Al-Anon et d'Alateen, plusieurs comités de planification de congrès AA offrent à Al-Anon une partie des revenus de l'inscription.

La Conférence des Services Mondiaux a déterminé que le Bureau des Services Mondiaux peut accepter de telles contributions en proportion de la participation d'Al-Anon.

Suggestions pour la sélection des conférenciers

- Rappelez-vous que les conférenciers sont invités à transmettre le message de rétablissement Al-Anon/Alateen en partageant leur expérience, leur force et leur espoir. Les conférenciers décrivent comment ils ont changé en appliquant les principes du programme à leur vie.
- Les conférenciers mettent l'accent sur Al-Anon et gardent leur anonymat concernant les autres programmes en douze étapes.
- Les conférenciers d'autres Circonscriptions ou du BSM peuvent être invités. Les Délégués actuels ou anciens sont une bonne ressource pour aider le comité à trouver des conférenciers.

Suggestions pour les enregistrements audio

- Les conférenciers sont souvent enregistrés lors des congrès. Demandez au comité AA si les réunions Al-Anon seront enregistrées.
- Selon les modalités du contrat avec le fournisseur de services chargé des enregistrements, ceux-ci peuvent être distribués dans les médias (y compris Internet) et vendus sur le site Web dudit fournisseur; à moins que le conférencier ne l'interdise expressément lors de la signature de décharge de responsabilités.
- Donnez aux conférenciers des détails expliquant comment ces enregistrements sont susceptibles d'être distribués et suggérez des façons de protéger leur anonymat en utilisant seulement leur prénom ou un pseudonyme lors de leur témoignage et rappelez-leur de maintenir l'anonymat de tous les autres membres Al-Anon ou AA.

Anonymat

Si les réunions sont ouvertes et que des non-membres sont susceptibles d'y assister, il est important d'avoir un énoncé concernant l'anonymat à la disposition du membre président la réunion. (Pour voir des modèles d'énoncés, consultez le sous-paragraphe traitant de la Onzième Tradition; paragraphe « Anonymat » du livret *Les Groupes Al-Anon et Alateen à l'œuvre.*)

S'il est permis de prendre des photos lors du congrès, nous vous engageons à faire un rappel lors des réunions en ce qui concerne l'anonymat en ligne et l'importance de ne pas afficher de photos pouvant briser l'anonymat d'un membre. Il est important de tenir compte du fait que certains participants peuvent ne pas vouloir que leur photo soit prise. Veuillez donc solliciter leur accord au préalable.

Suggestions utiles

1. Certaines Circonscriptions trouvent utile de répartir les sous-comités selon les districts. Par exemple, si tous les membres du comité de publicité appartiennent au même district, la communication ne sera que plus facile.
2. Un programme axé sur un thème spécifique a plus d'impact qu'un ensemble de témoignages n'ayant aucun rapport entre eux.
3. Ayez une table d'inscription séparée d'AA pour les membres Al-Anon et Alateen (Voir note concernant la participation d'Alateen).
4. Prévoyez un signe distinctif pour les membres du comité Al-Anon, tel qu'un ruban apposé sur leur carte d'identification.
5. Consultez les directives *Congrès Al-Anon/Alateen de circonscription* (FG-20).

Au lendemain du congrès

Une réunion d'évaluation du congrès devrait être tenue. De précieuses suggestions peuvent alors être insérées dans le compte-rendu du congrès à l'intention du prochain comité Al-Anon.